

Le pouvoir adjudicateur :

**Lycée Audiberti**

63, boulevard Wilson  
CS 60529  
06605 ANTIBES Cedex

*Consultation MAPA N° 2018-06.1 ayant pour objet :*

**EQUIPEMENT AUDIOVISUEL POUR LE  
LYCEE AUDIBERTI, A ANTIBES (06).**

**CAHIER DES CLAUSES  
TECHNIQUES PARTICULIERES**

**LOT N° 1 – EQUIPEMENT AUDIOVISUEL**

## DESCRIPTIF PAR REFERENCE :

---

### **AUD001 VIDEOPROJECTEUR ULTRA COURTE FOCALE AVEC SUPPORT**

- Résolution 1280 x 800 (WXGA) native
- 3000 lumens au minimum
- Entrées 1x VGA et 2x HDMI au minimum
- Durée vie lampe minimum 3000 heures
- Matériel et lampe garantis 5 ans sur site

### **AUD002 ECRAN DE PROJECTION MURAL 240x200 CM - TOILE BLANC - NON FEU - ELECTRIQUE**

- Toile blanc mat multicellulaire, carter aluminium
- Ressort avec arrêt automatique
- Avec pattes de déport
- Avec télécommande
- Raccordement à l'alimentation existante

### **AUD003 AMPLI / PRE-AMPLI**

- Minimum 4 sources audio mixables micro/lignes sur prises XLR avec alimentation fantôme 15V
- Puissance environ 240 W RMS
- Sortie haut-parleur mixte : 4 - 8 - 16 ohms - ou ligne 100V
- Bluetooth, USB
- Lecteur DVD et CD

### **AUD004 ENCEINTE FACADE – GRANDE SALLE**

- Enceinte de diffusion murale avec support mural de fixation
- Avec rotule permettant l'orientation de l'enceinte
- Puissance 80 W RMS environ
- Branchement sur ligne 100V

### **AUD005 MICRO FILAIRE**

- Dynamique
- Supercardiïde
- Avec câble 6 m minimum

### **AUD006 PIED DE TABLE POUR MICRO**

- Télescopique avec embase lourde
- Angle réglable

**AUD007 PIED DE MICRO AVEC PERCHE - REGLABLE EN HAUTEUR**

- Télescopique avec embase très stable (lourde)
- Réglage en hauteur

**AUD008 ENSEMBLE DE 2 MICROS HF AVEC 1 BASE DE RECEPTION-EMISSION A MAIN POUR SALLE POLYVALENTE**

- Largeur de bande étendue de 42 Mhz-1680 fréquences commutables
- 20 banques de fréquences préprogrammées.
- 6 plages de fréquences couvrant la plage UHF de 516 à 865 Mhz
- Réglages de gain étendu sur émetteur et récepteur.
- Usage : pour des interventions mobiles dans un amphi, une salle polyvalente, ...

**AUD009 TABLE DE MIXAGE**

- Table de mixage 8 voies
- 2 sorties ampli à volume séparé
- 4 sorties assignables (4 bus)
- Rackable

**AUD010 MEUBLE RACK MOBILE AVEC CONNECTIQUE ET BRANCHEMENT**

- Meuble avec racks et portes fermant à clés
- Sur roulettes
- Connectique de branchement pour intégrer un ensemble vidéo complet (ampli, magnétoscope, lecteur DVD, lecteur CD)
- Câblage de l'ensemble
- Prise de connexion rapide accessible facilement en face avant et sur le dessus pour branchement de source annexe

**AUD011 PRESTATION DE MISE EN SERVICE**

Cette prestation comprend :

- L'installation ;
- Le câblage ;
- Le paramétrage et la mise en service de l'ensemble des éléments sur les fluides en attente ;
- La formation aux utilisateurs.

## **CLAUSES PARTICULIERES DU LOT :**

---

### **↳ PRESENTATION DE L'OFFRE**

Les candidats devront remettre un mémoire technique qui contiendra les éléments suivants :

- Une fiche technique par article
- Les fiches techniques seront présentées dans l'ordre des références du CCTP
- Sur chaque fiche technique la référence article du CCTP sera clairement indiquée
- Les éléments indiqués sur les fiches techniques devront permettre de comparer clairement les caractéristiques techniques des matériels proposés avec les caractéristiques techniques demandées dans le CCTP. Les candidats devront donc être attentifs aux éléments qui peuvent prêter à confusion. Par exemple les candidats devront éviter autant que possible de joindre en lieu et place d'une fiche technique une fiche commerciale qui recense l'ensemble des fonctionnalités, configurations et options possibles pour un matériel donné sans que celles-ci aient de lien avec l'objet du CCTP.
- Le respect des consignes énoncées ci-dessus est primordial pour garantir une analyse de l'offre la plus impartiale possible.

Il est demandé aux candidats remettant leur pli au format papier de bien vouloir **joindre également une version informatisée (sur cd-rom ou clé usb) de ce pli.**

### **↳ MODALITES DE LIVRAISON**

- *Rappel : La prestation comprend la livraison, le déchargement, la manutention jusqu'aux locaux de destination, le déballage, le montage, le nettoyage des salissures provoquées, l'évacuation en déchetterie des emballages.*
- La date de livraison sera confirmée auprès du titulaire par l'envoi d'un planning par le lycée ou son Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).
- Ce planning devra être retourné à l'AMO complété et validé par le titulaire dans les délais impartis.
- En aucun cas le titulaire devra prendre rendez-vous directement auprès de l'établissement, sauf avis contraire de l'AMO.
- Le titulaire devra faire signer un bon de livraison à l'établissement destinataire ou à son représentant afin d'attester du bon déroulement de l'opération. Le titulaire devra être en mesure de fournir le bon de livraison émarginé à la demande du lycée ou de son représentant. A défaut, la facture ne pourra être mandatée.
- Le titulaire devra prendre ses dispositions pour être en mesure de livrer durant la période demandée, et cela quelles que soient ses dates de fermeture annuelle.
- Les prix indiqués doivent intégrer la livraison, le montage et la mise en place des mobiliers dans les locaux de chaque site de destination, selon les indications du planning d'exécution.
- Le titulaire devra prendre ses dispositions quant aux moyens de déchargement nécessaires et de mise en place.
- En aucun cas les monte-charges et ascenseurs ne devront être utilisés.
- En cas de livraison par messagerie, le titulaire ou son prestataire devront être présents sur site pour procéder au déchargement et à l'installation dans les locaux de destination.

- Dans le cadre des opérations d'installation, le titulaire devra procéder à l'évacuation des emballages perdus (cartons, plastiques, palettes...) ainsi qu'au nettoyage des matériels installés et des salissures provoquées lors des installations ou des fixations.
- Aucune indemnité ne pourra être demandée par le titulaire pour des surcoûts liés à l'installation.
- La responsabilité du titulaire ou de son prestataire d'installation est engagée jusqu'à la prise en charge des équipements par la collectivité ou son représentant.
- Suivant la disponibilité des locaux et les besoins des utilisateurs, le titulaire pourra être amené à intervenir plusieurs fois sans qu'aucune indemnité ne puisse être demandée pour les éventuels surcoûts liés aux frais de déplacement et de main d'œuvre engendrés par une nouvelle intervention.

### ↳ **NORMES ET SECURITE**

Les mobiliers et matériels proposés devront être en conformité avec les normes de sécurité et les recommandations en vigueur, en particulier :

- Les normes de classement au feu valide en France EN 1021 - 1 et EN 1021 - 2 ou toute norme équivalente
- Les recommandations du GPEM de L'Education Nationale
- Les obligations fixées par le Ministère du Travail et de l'Emploi
- Le règlement de sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public et notamment l'article AM18
- Le marquage CE de conformité pour les mobiliers concernés
- La certification NF environnement, ISO 14001, PEFC, FCS ou tout autre ecolabel représente un plus
- Le titulaire devra fournir l'ensemble des certificats de conformité pour les mobiliers le nécessitant
- Les articles faisant l'objet de Norme NF ou équivalentes représentent un plus

### ↳ **CONDITIONS DE GARANTIE**

L'ensemble des équipements sera garanti pour une durée minimale de **2 ans** et **5 ans** pour le vidéoprojecteur « AUD001 ».

## **SIGNATURE ET CACHET DU CANDIDAT :**

---